



## *La Savoie au temps du choléra*



**Emilie-Anne Pépy,**  
maîtresse de conférences en  
histoire moderne

*Durant cette période de crise, source de nombreux questionnements et remises en cause, la Fondation Université Savoie Mont Blanc donne la parole aux chercheurs dans le cadre de sa chronique "Soigner les maux avec des mots".*

*Aujourd'hui Emilie-Anne Pépy, maîtresse de conférences en histoire moderne et Anne-Sophie Nardelli, maîtresse de conférences en histoire contemporaine à l'USMB, remontent le temps.*

*Dans une série de chroniques qu'elles assurent conjointement, elles évoquent la prise en charge du risque épidémique en Savoie, XVIIIe – XXe siècles. Après celui de [la peste](#), voici aujourd'hui celui du choléra. Où il était déjà question de controverses scientifiques entre médecins...*



**Anne-Sophie Nardelli,**  
maîtresse de conférences en  
histoire contemporaine à  
l'USMB

### **Dans les premières décennies du XIXe siècle, une maladie nouvelle et redoutée fait son apparition en Europe : le choléra. Comment s'est-elle propagée et quelles ont été les premières mesures prises pour limiter son extension ?**

Dans les premières décennies du XIXe siècle, le choléra, dont les récits des explorateurs racontaient les ravages en Asie du sud depuis le XVIe siècle, devient pandémie.

De 1831 à 1835, plusieurs régions d'Europe sont touchées : la maladie fait 20 000 morts à Paris en 1832 et atteint également les Etats sardes. Les autorités sanitaires adoptent alors les mesures préventives et coercitives coutumières, comme la surveillance des voyageurs, la quarantaine obligatoire pour les hommes et les bêtes.

Elles voient en outre leurs moyens se renforcer sur le terrain : des commissions de salubrité sont créées dans chaque ville et commune importante, qui rendent compte très régulièrement au Conseil provincial de santé. Elles ont pour missions de renseigner sur la santé publique par la tenue de registres très précis des malades recensés, d'organiser le réseau de distribution des remèdes, d'informer le public, de faire appliquer les directives d'hygiène publique (éloignement hors des quartiers habités des immondices ou fumigations des lieux infectés). Un édit d'octobre 1831 prévoyait jusqu'à la peine de mort pour ceux qui violeraient les règlements sanitaires, même s'il fut en réalité peu

appliqué. Si cette première épidémie de choléra épargna relativement la Savoie, il n'en alla pas de même de celles survenues en 1854 puis en 1867, qui virent par ailleurs également l'amorce de nouvelles réactions sanitaires.

### **De nouvelles épidémies de choléra se sont déclarées en 1854 et 1867. Qu'est-ce qui les a caractérisées ?**

Elles survinrent dans un contexte politique différent des précédentes : l'épidémie de 1854 fut affrontée par une monarchie sarde plus libérale, dans une Savoie où les notables montaient en puissance ; celle de 1867 se déroula alors que la Savoie était désormais rattachée à la France alors sous le Second Empire.

Elles ne furent pas non plus abordées de la même manière. Si l'intendant sarde en Savoie émit une circulaire relative aux mesures d'hygiène publique à prendre, son application dut davantage aux initiatives locales qu'à un degré de coercition élevé.

En effet, au départ et afin d'éviter une panique générale, les autorités cachèrent les premiers décès. Si des instructions sur les mesures prophylactiques à adopter furent publiées, aucune quarantaine ne fut appliquée. Un lazaret fut bien créé à Moûtiers, mais assez tardivement, alors que la ville était déjà durement frappée par l'épidémie.

La prise de décision n'était pas facilitée par les controverses scientifiques entre médecins, qui s'opposaient sur la qualification de l'épidémie, sur la contagiosité du choléra, sur les remèdes empiriques à adopter. L'ouvrage consacré au choléra en 1867 par le Dr. Antoine Jacquemoud critiqua les "errances" de l'autorité administrative lors de l'épidémie de 1854 et salua les initiatives des municipalités : si sa qualité d'ancien député annexionniste et membre d'un cercle "démocratique" peut contribuer à expliquer ses critiques à l'égard du régime piémontais, il n'en reste pas moins que la gestion de la crise paraît moins centralisée. Sur le terrain, des médecins jouèrent un rôle crucial, comme le Dr. Mottard à Aiguebelle et Saint-Jean-de-Maurienne : avec l'appui de la commission municipale mise en place dans cette ville pour veiller à la santé publique alors que l'épidémie menaçait, il mit sur pied des sortes d'hôpitaux de campagne pour isoler les malades, se fit le chantre d'un discours hygiéniste appelant à une meilleure aération des logis et à une plus grande propreté des villes et promut l'assainissement général des quartiers habités. Des secours gratuits à domicile furent mis sur pied.

Aix-les-Bains, tout en proclamant que l'état sanitaire de la ville était des plus satisfaisants, mit sur pied dès le 3 août 1854, soit quinze jours avant que l'évêque de Chambéry n'évoquât lui-même le choléra, une commission spéciale, constituée pour presque une moitié de médecins, chargée d'informer sur la situation sanitaire et de conseiller sur les mesures d'hygiène publique à prendre.

### **On voit également le rôle des médecins évoluer sur cette période...**

Les médecins assumaient désormais un rôle d'expert qui conduisit à la publication, entre autres par les Dr. Mottard et Jacquemoud, de plusieurs ouvrages et opuscules entre les épidémies de 1854 et de 1867.

Si leurs récits et analyses font une place aux lieux communs de l'épouvante et de la consternation face à l'épidémie, révélant un désarroi bien réel face à une maladie encore mal connue et semblant frapper au hasard, ils se distinguent surtout par leurs efforts pour comprendre les mécanismes de la contagion et de la maladie et s'en prémunir à l'avenir : la médecine expérimentale joua un rôle essentiel dans la gestion des épidémies et la constitution de savoirs plus étendus sur leur compte. La préoccupation d'identifier les prodromes de la maladie, les raisons de son irruption, voire un "patient zéro", même si le terme ne figure pas dans le récit, est très présente. Ces analyses allèrent de pair avec l'émergence d'une politique de santé publique fondée sur l'observation épidémiologique et sur des mesures de prophylaxie.

Dans le contexte politique nouveau (cf ci-dessus), la gestion de la crise de 1854, moins autoritaire et fondée sur une association plus étroite des autorités civiles et des médecins, inspira les politiques des années suivantes tandis que l'intégration de la Savoie à la France accélérât la structuration d'une nouvelle politique de santé publique.

### **Quid de l'impact du rattachement de la Savoie à la France sur la gestion des épidémies ?**

Lors de l'épidémie de 1867, les services du Dr. Mottard furent de nouveau employés, cette fois-ci à l'initiative du sous-préfet et pour toute la vallée de la Maurienne. Quant à la ville de Chambéry, durement éprouvée par 136 décès sur 200 cas, dont 80 % survenus dans le faubourg Maché, elle adopta le discours hygiéniste et se lança dans une politique de développement des infrastructures urbaines, notamment des canaux. Dès 1856, la ville d'Aix-les-Bains avait pérennisé la commission d'hygiène publique afin de se prémunir contre le retour du choléra à l'été : les trois membres, dont des médecins, avaient déjà siégé dans la commission de 1854.

Après le rattachement à la France, se mit peu à peu en place un système hiérarchisé à tous les échelons administratifs. Si, dans un premier temps, la commission municipale disparut au profit du Conseil d'hygiène publique et de salubrité mis en place en France à l'échelle départementale pour la surveillance épidémiologique, elle fut de nouveau autorisée par le préfet en 1892. La grande loi sanitaire de 1902, qui réunit l'ensemble des réglementations diverses et éparses du XIXe siècle, la rendit obligatoire pour les villes de plus de 20 000 habitants et les stations thermales. Cette organisation restait cependant assez décentralisée et fonctionnait plus ou moins selon les initiatives locales.

Ces instances se concentrèrent sur la surveillance de la diphtérie, de la rougeole, de la coqueluche, et bien sûr du choléra, qui concentra l'inquiétude des pouvoirs

publics. La grippe "russe" qui frappa l'Europe en 1889-1890 ne marqua pas autant les mémoires, malgré les 60 000 décès qui lui sont imputés en France : la grippe faisait partie des maladies à déclaration facultative. Encore au début de la Grande Guerre, les mesures prophylactiques prises pour prévenir les épidémies le furent essentiellement contre le choléra, sur la base de l'arrêté ministériel du 17 décembre 1914.